

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2019-034

OBJET : Arrêté d'autorisation temporaire de stationnement rue de Caen

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par Madame Stéphanie VENGEON domiciliée à Dialan-sur-Chaîne visant à faire réserver des places de stationnement devant le 19 rue de Caen à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, afin de procéder à son emménagement le samedi 1^{er} juin 2019 ;

ARRÊTE

Article 1 – Deux places de stationnement sont réservées devant le 19 rue de Caen samedi 1^{er} juin 2019.

Article 2 – La signalisation réglementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Stéphanie VENGEON,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 27 mai 2019.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Pierre LEFEVRE

